Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Épreuve E8 : Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets

Session 2026 • Code sujet : **26-BTS-DATR-E8** • Durée : **240 minutes** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyser la demande et établir un diagnostic partagé (3 questions) **Page 3**

2. Construire une réponse territoriale concertée (3 questions) **Page 6**

3. Préparer la mise en œuvre et vérifier le financement (4 questions) **Page 8**

4. Organiser le suivi, l'évaluation et la prévention des risques (3 questions) **Page 12**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E8 - Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets/2026/BTSA DATR - E8 - Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyser la demande et établir un diagnostic partagé

La communauté de communes des Rives du Liron envisage un service expérimental de mobilité solidaire pour faciliter l'accès aux services essentiels dans les communes moins desservies. Le diagnostic s'appuie sur les données territoriales, une enquête volontaire auprès des habitants et les ressources des acteurs locaux.

Analyse des données

Question 1.1. À partir du DT 1, calculez la proportion de répondants ayant déclaré avoir renoncé à au moins un déplacement essentiel, en présentant le calcul sous la forme 39 ÷ 180 × 100. Arrondissez au dixième de point, puis indiquez ce que cet indicateur permet de dire et sa principale limite.

La proportion est **39 ÷ 180 × 100 = 21,7 %** au dixième de point. Cela indique qu'environ un répondant sur cinq a renoncé à au moins un déplacement essentiel au cours des trois derniers mois. L'indicateur signale un besoin de mobilité, mais ne mesure pas sa prévalence dans toute la population : la participation à l'enquête était volontaire et les répondants ne forment pas un échantillon représentatif.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> **21,7 %** des répondants ont renoncé à un déplacement essentiel. Résultat indicatif, non généralisable à toute la population.

Diagnostic territorial

Question 1.2. Rédigez un diagnostic synthétique qui distingue au moins deux besoins repérés, deux ressources mobilisables et deux points de vigilance pour la mise en place du service. Appuyez chaque élément sur une donnée ou une information du dossier.

Besoins : accéder aux soins, aux commerces et aux démarches administratives, surtout concentrés dans le bourg-centre ; disposer d'informations claires et pouvoir réserver par téléphone. Deux communes n'ont pas de commerce alimentaire permanent et les transports réguliers ne desservent pas toutes les communes chaque jour.

Ressources : le centre social porte le projet ; associations, bénévoles, maison des services et prestataire local peuvent contribuer. **Vigilances :** l'enquête volontaire de 180 répondants n'est pas représentative ; il faut maîtriser la capacité limitée du service, le distinguer des lignes régulières et ne pas promettre une disponibilité permanente.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le besoin d'accès aux services essentiels est établi et des relais locaux existent. Le test doit rester réaliste, complémentaire des transports réguliers et évalué avec prudence.

Analyse des acteurs

Question 1.3. Complétez le DR 1 en indiquant les acteurs concernés, leur contribution possible et une modalité concrète de participation à la conception ou au test du service. Distinguez les acteurs déjà engagés des acteurs restant à associer.

Le centre social porte l'expérimentation et la communauté de communes siège au comité de pilotage : ils sont déjà engagés. Les autres acteurs doivent être associés ou leur engagement confirmé. Le tableau précise leurs contributions possibles et des modalités concrètes de participation à la conception ou au test.

Acteur	Statut	Contribution possible	Modalité de participation
Centre social intercommunal	Déjà engagé	Coordination, accueil des demandes, bilan	Réunions de suivi et gestion des inscriptions
Communauté de communes	Déjà engagée	Participation financière, lien avec les communes	Comité de pilotage et validation du budget
Associations de proximité	À associer, engagement à confirmer	Informer les habitants et faire remonter les besoins	Relais d'information et échanges locaux
Maison des services	À associer, partenaire pressenti	Orienter le public et mettre un espace d'accueil à disposition	Organiser et tester un point d'accueil
Habitants des neuf communes	À associer	Choisir les priorités, tester le service et donner un retour	Consultation sur les horaires et communes desservies, puis retours après test
Prestataire local de transport	À associer, devis indicatif reçu	Louer le véhicule et préciser ses conditions d'utilisation	Confirmer le devis et les modalités avant le lancement

DR 1 complété : acteurs, contributions et participation

Acteurs, contributions et participation

Acteur	Déjà engagé ou à associer	Contribution possible	Modalité de participation
Centre social intercommunal	Engagé	Coordination, inscriptions, bilan	Réunions de suivi, inscriptions
Communauté de communes	Engagée	Financement, lien avec les communes	Comité de pilotage, budget
Associations de proximité	À associer, à confirmer	Information, remontée des besoins	Relais locaux, échanges
Maison des services	À associer	Orientation, espace d'accueil	Tester un point d'accueil
Habitants des neuf communes	À associer	Priorités, test, retours d'expérience	Consultation, retours après test
Prestataire local de transport	À associer, devis reçu	Véhicule, conditions d'utilisation	Confirmer devis et modalités

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le centre social et la communauté de communes sont engagés. Les associations, la maison des services, les habitants et le prestataire restent à associer ou à confirmer.

2. Construire une réponse territoriale concertée

Le comité de pilotage retient un test de mobilité solidaire de douze mois à compter du 1er octobre 2026, sans remplacement des transports réguliers existants. Les candidats doivent définir des objectifs, organiser la concertation et proposer un accueil conciliant accessibilité et confidentialité à partir du schéma et des contraintes du dossier.

Objectifs et indicateurs

Question 2.1. Formulez un objectif général et deux objectifs opérationnels pour l'expérimentation. Pour chacun des objectifs opérationnels, proposez un indicateur mesurable et une cible à atteindre au terme des douze mois, cohérente avec les moyens et les données du dossier.

Objectif général : faciliter l'accès des habitants des communes moins desservies aux déplacements essentiels, en complément des transports réguliers. **Objectif opérationnel 1 :** organiser les journées de service prévues sur inscription ; indicateur : nombre de journées réalisées, cible : 12. **Objectif opérationnel 2 :** aider les habitants à effectuer leurs déplacements essentiels ; indicateurs : usagers uniques accompagnés, cible d'au moins 48, et part des répondants au bilan déclarant que le service a facilité un déplacement essentiel, cible d'au moins 75 %.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> À douze mois : 12 journées réalisées, au moins 48 usagers uniques accompagnés et au moins 75 % d'avis favorables au bilan.

Concertation

Question 2.2. Décrivez une démarche de concertation en trois étapes, de la préparation à l'ajustement du service. Pour chaque étape, indiquez les participants à mobiliser, la modalité de participation et la décision ou la production attendue.

1. **Préparer :** le centre social, les habitants, les associations et la maison des services participent à un atelier ou à des entretiens, avec possibilité de contribuer par téléphone. Production : priorités, communes desservies et horaires proposés.
2. **Concevoir et tester :** habitants, centre social, associations et prestataire testent les inscriptions et les premiers trajets. Les retours oraux et le registre de suivi recensent les difficultés.
3. **Ajuster :** au sixième mois, le comité de pilotage examine les retours avec des usagers et partenaires. Il décide des ajustements de créneaux, d'information ou de priorités de desserte.

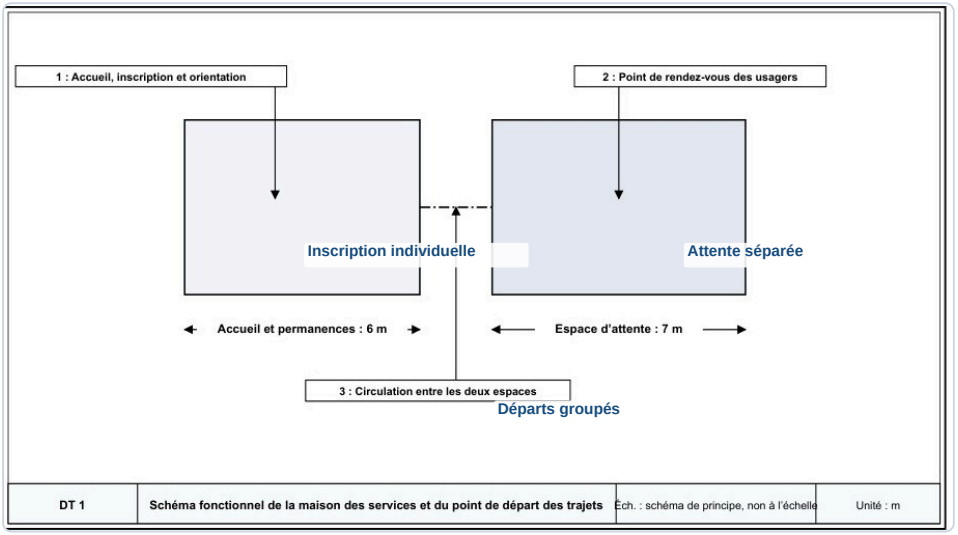
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Préparer avec les habitants et partenaires, tester le service, puis décider des ajustements au point d'étape du sixième mois.

Organisation de l’accueil et des départs

Question 2.3. À partir du schéma fonctionnel du DT 1 et des contraintes du DT 3, proposez deux mesures d’organisation de l’accueil et des départs qui facilitent l’accès au service et protègent la confidentialité des échanges. Justifiez chaque mesure.

1. Accueil confidentiel et accessible : réserver l’espace d’accueil aux inscriptions et échanges individuels, sans évoquer de renseignements personnels dans l’espace d’attente. Permettre la réservation par téléphone ou auprès du centre social afin d’inclure les personnes sans accès numérique. **2. Attente et départs organisés :** utiliser l’espace d’attente séparément, puis faire transiter les usagers par la circulation vers les départs. Annoncer à l’avance jours et destinations, et regrouper les trajets par commune et destination. Cela limite les attentes désorganisées et les déplacements à vide.

Accueil, attente et départs organisés



✓ RÉPONSE À RETENIR

Inscription individuelle ou par téléphone, échanges personnels à l’écart, attente séparée et départs regroupés par commune et destination.

3. Préparer la mise en œuvre et vérifier le financement

Le centre social prévoit douze journées de service sur une année, avec des coûts unitaires définis et des conditions précises d'éligibilité à l'aide régionale. Il faut chiffrer le projet, vérifier son équilibre financier et programmer les étapes de mise en œuvre, en tenant compte du plafond d'autofinancement.

Chiffrage des dépenses

Question 3.1. Calculez le coût prévisionnel de chacun des cinq postes de dépenses, puis le coût total du projet. Pour les intervenants, utilisez le calcul 12 × 2 × 3 × 32. Présentez les résultats dans le DR 2.

Les coûts variables se calculent en multipliant les quantités par les coûts unitaires. Pour les intervenants, le calcul imposé est appliqué directement. Les forfaits annuels sont repris tels quels, puis les cinq montants sont additionnés.

Dépense	Calcul	Montant
Intervenants	12 × 2 × 3 × 32	2 304 €
Location du minibus	12 × 145	1 740 €
Carburant	12 × 38	456 €
Communication	Forfait annuel	480 €
Adaptation de l'accueil	Forfait annuel	720 €
Total des dépenses	Somme des cinq postes	5 700 €

Reporter ces montants dans la partie « Dépenses » du DR 2.

DR 2 complété : dépenses

Acteur	Déjà engagé ou à associer	Contribution possible	Modalité de participation
Centre social intercommunal			2 304 €
Communauté de communes			1 740 €
Associations de proximité			456 €
Maison des services			480 €
Habitants des neuf communes			720 €
Prestataire local de transport			5 700 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Total prévisionnel : 5 700 €, dont 2 304 € d'intervenants, 1 740 € de minibus, 456 € de carburant, 480 € de communication et 720 € d'adaptation de l'accueil.

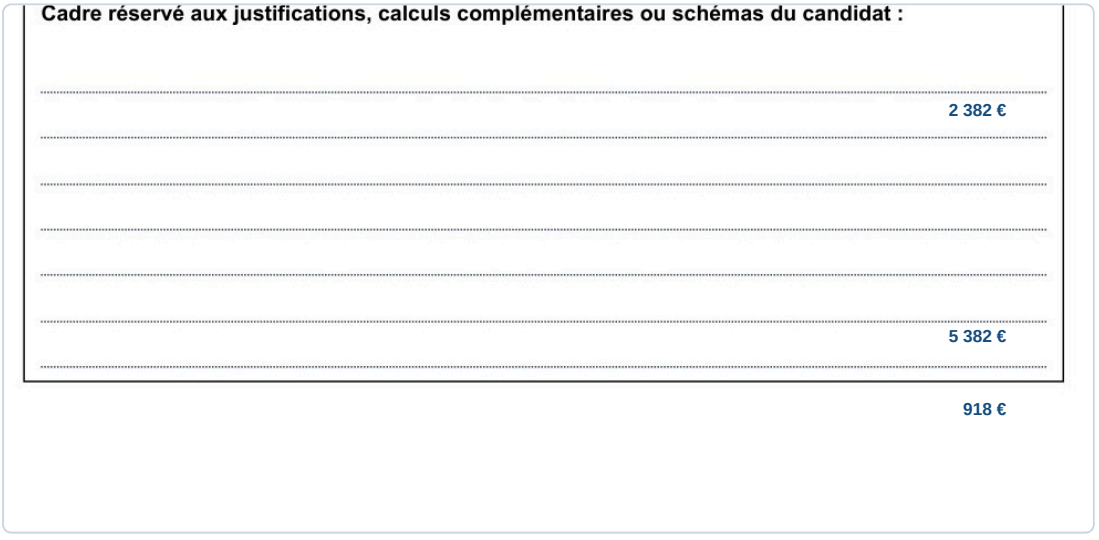
Plan de financement

Question 3.2. Calculez le montant total des dépenses éligibles et le montant maximal de l’aide régionale. Établissez le plan de financement prévisionnel en intégrant la participation de la communauté de communes, déterminez le reste à financer et indiquez si le plafond d’autofinancement du centre social permet de le couvrir.

L’assiette éligible comprend les intervenants, la location du minibus et l’adaptation de l’accueil. L’aide régionale maximale en représente 50 %. En ajoutant la participation communautaire et l’autofinancement maximal, on compare les ressources au coût du projet. Le reste à financer avant autofinancement est de 918 €, donc le plafond de 600 € ne suffit pas.

Élément du financement	Calcul	Montant
Dépenses éligibles	2 304 + 1 740 + 720	4 764 €
Aide régionale maximale	50 % de 4 764	2 382 €
Participation communautaire	Montant forfaitaire	2 400 €
Autofinancement maximal	Plafond	600 €
Total des ressources mobilisées	2 382 + 2 400 + 600	5 382 €
Reste avant autofinancement	5 700 - 2 382 - 2 400	918 €
Déficit après autofinancement maximal	918 - 600	318 €

DR 2 complété : plan de financement



✓ RÉPONSE À RETENIR

Dépenses éligibles : 4 764 €. Aide maximale : 2 382 €. Le reste avant autofinancement est de 918 €; le plafond de 600 € laisse 318 € à financer.

Financement complémentaire

Question 3.3. En supposant que l'aide régionale est accordée à son montant maximal et que l'autofinancement du centre social est plafonné à 600 €, calculez le financement complémentaire à rechercher. Proposez deux pistes réalistes de financement ou d'ajustement du projet, en précisant pour chacune un avantage et une limite.

Le reste à financer après l'aide régionale maximale et la participation communautaire est de 918 €. Après mobilisation des 600 € d'autofinancement autorisés, il manque 318 €.

- **Rechercher un financement complémentaire** auprès d'un partenaire local : le programme de douze journées est préservé, mais l'obtention et le délai de l'aide sont incertains.
- **Négocier une réduction ou une contribution en nature**, par exemple sur la location : cela diminue le besoin de trésorerie, mais dépend de la disponibilité du prestataire et peut réduire les capacités du service.

DR 2 complété : financement complémentaire à rechercher

318 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Financement complémentaire à rechercher : 318 €. Pistes : solliciter un financeur ou réduire/négocier une dépense, en évaluant les avantages et les limites de chacune.

Calendrier de mise en œuvre

Question 3.4. Proposez un calendrier de mise en œuvre en quatre étapes. Pour chacune, indiquez une période ou une échéance, une action prioritaire et un acteur responsable. Le calendrier doit inclure la préparation, le lancement, un point d'étape et le bilan final.

Le test débute le 1er octobre 2026. La préparation doit permettre de valider le budget et les conditions de sécurité avant l'ouverture. Le suivi à six mois sert à ajuster l'organisation; le bilan final est établi au terme des douze mois.

Étape et échéance	Action prioritaire	Responsable
Préparation, septembre 2026	Valider budget, financements, assurance, conditions de prise en charge, accessibilité et traitement des données.	Centre social, avec les responsables concernés
Lancement, 1er octobre 2026	Informer les habitants et ouvrir les réservations par téléphone et auprès du centre social.	Centre social et associations relais
Point d'étape, mars 2027	Examiner le registre et les difficultés; ajuster les créneaux et l'information si nécessaire.	Comité de pilotage, sur bilan du centre social
Bilan final, septembre 2027	Présenter les résultats et décider du maintien, de l'évolution ou de l'arrêt.	Comité de pilotage

✓ RÉPONSE À RETENIR

Préparation : septembre 2026. Lancement : 1er octobre 2026. Point d’étape au sixième mois : mars 2027. Bilan final au terme des douze mois : septembre 2027.

4. Organiser le suivi, l’évaluation et la prévention des risques

Le comité de pilotage souhaite suivre régulièrement l’expérimentation afin d’ajuster le service et de décider de son maintien, de son évolution ou de son arrêt. Les ressources précisent des indicateurs et des cibles, les modalités du registre de suivi ainsi que les risques possibles pour le fonctionnement et la participation des publics.

Suivi des indicateurs

Question 4.1. Pour deux indicateurs du tableau, précisez la méthode de collecte, la fréquence du recueil et l’acteur chargé du suivi. Expliquez comment ces modalités peuvent contribuer à l’ajustement du service pendant l’expérimentation.

Le centre social tient le registre de suivi prévu au DT 3 et peut suivre deux indicateurs :

- **Usagers uniques accompagnés :** dédupliquer chaque mois les inscriptions et les trajets réalisés pour compter les personnes distinctes, en séparant les données nominatives des statistiques.
- **Difficultés signalées :** consigner chaque difficulté après chaque journée de service, puis en faire une revue mensuelle avec le prestataire si besoin.

Cette fréquence permet de repérer les besoins non satisfaits ou les problèmes récurrents et d’ajuster l’organisation au point d’étape du sixième mois.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Suivi mensuel des usagers uniques et des difficultés par le centre social, avec ajustements lors du point d’étape du sixième mois.

Bilan final

Question 4.2. Proposez une méthode de bilan final associant les usagers et les partenaires. Indiquez au moins deux questions évaluatives portant sur les résultats ou les effets du projet, puis précisez comment les résultats seront présentés au comité de pilotage.

1. Au terme des douze mois, le centre social analyse le registre et les réponses au questionnaire de bilan, puis organise un échange réunissant usagers et partenaires : associations, communauté de communes, maison des services et prestataire.
2. Questions évaluatives : le service a-t-il facilité l’accès à un déplacement essentiel ? Les communes les moins desservies ont-elles été touchées ? Quels horaires, destinations ou modalités faut-il modifier ?
3. Le centre social présente au comité de pilotage une synthèse des résultats comparés aux cibles, des retours anonymisés et des difficultés, puis propose le maintien, l’évolution ou l’arrêt du service.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un bilan croisant indicateurs et retours des usagers éclaire la décision du comité de pilotage sur la suite du service.

Prévention des risques

Question 4.3. Repérez deux risques ou difficultés possibles concernant le fonctionnement du service ou la participation des publics. Pour chacun, proposez une mesure préventive ou corrective et indiquez l'acteur qui en assurerait le suivi.

Risque	Mesure préventive ou corrective	Suivi
Demandes supérieures aux capacités du service	Regrouper les trajets par commune et destination, ajuster les créneaux et réviser les priorités avec les habitants.	Centre social
Faible participation de certaines communes ou accès difficile à l'information	Diffuser les jours, destinations et modalités d'inscription, notamment par téléphone et par les associations locales.	Centre social et associations

Le centre social repère les déséquilibres dans le registre et échange avec les relais locaux pour adapter l'organisation et l'information.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Adapter les créneaux et les relais d'information aux demandes constatées, sous le suivi du centre social et des associations.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E8 du BTSA Développement et animation des territoires ruraux, session 2026, code 26-BTS-DATR-E8, dure 240 minutes et est affectée du coefficient 3. Elle porte sur la conception d'une expérimentation de mobilité solidaire dans un territoire rural fictif. Les compétences évaluées couvrent le diagnostic territorial, la concertation, l'organisation du service, le budget, le suivi, l'évaluation et la prévention des risques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour calculer une proportion en pourcentage, diviser l'effectif concerné par l'effectif total, puis multiplier par 100.
- Coût prévisionnel d'un poste : quantité × coût unitaire ; additionner les postes pour obtenir le coût total.
- L'aide régionale représente 50 % des dépenses éligibles : intervenants, location du minibus et adaptation de l'accueil.
- Le reste à financer se calcule après déduction de l'aide régionale et de la participation de la communauté de communes.

Points de vigilance & attentes du jury

- Signaler qu'une enquête volontaire ne constitue pas un échantillon représentatif de toute la population.
- Justifier les besoins, ressources et risques avec des données précises du dossier.
- Distinguer les dépenses éligibles des postes exclus du calcul de l'aide régionale.
- Relier chaque indicateur à une méthode de collecte, une fréquence et un acteur responsable.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer une proportion à partir des réponses à l'enquête ?

Divisez le nombre de répondants concernés par le nombre total de répondants, multipliez le résultat par 100 et arrondissez selon la consigne. Interprétez ensuite l'indicateur en rappelant les limites de l'enquête, notamment son caractère volontaire.

Q : Quels coûts faut-il inclure dans le calcul de l'aide régionale ?

L'aide porte sur 50 % des dépenses éligibles : les coûts des intervenants, la location du minibus et l'adaptation de l'accueil. Le carburant et la communication sont exclus du calcul de cette aide.

Q : Comment organiser les réponses en quatre heures d'épreuve ?

Répartissez le temps entre les quatre parties selon leur barème, en réservant un temps adapté aux calculs budgétaires et aux documents réponse. Gardez quelques minutes pour vérifier les calculs, les unités, les justifications et les documents à joindre.

Q : Qu'attend le jury pour les indicateurs et le suivi du projet ?

Les propositions doivent être mesurables et adaptées au projet. Pour chaque indicateur suivi, précisez une collecte réalisable, une fréquence et un responsable, puis expliquez comment les résultats peuvent guider les ajustements et alimenter le bilan final.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E8 - Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets/2026/BTSA DATR - E8 - Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.